



Marseille, ville de tradition civique

André Donzel, Jacques Guilhaumou

► **To cite this version:**

André Donzel, Jacques Guilhaumou. Marseille, ville de tradition civique. Faire-Savoirs: Sciences de l'Homme et de la Société en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Association A.M.A.R.E.S éditions, 2005, pp.69-74. halshs-00136368

HAL Id: halshs-00136368

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00136368>

Submitted on 16 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

André Donzel, Jacques Guilhaumou

Marseille, ville de tradition civique

André Donzel, Jacques Guilhaumou, « Marseille, ville de tradition civique », *Faire-Savoirs: Sciences de l'Homme et de la Société en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, Association A.M.A.R.E.S éditions, 2005, pp.69-74. Version des auteurs

Ville de tradition civique, Marseille puise dans son histoire mouvementée ses racines citoyennes. Dès l'Antiquité, modèle de la cité grecque, elle constitue d'emblée un espace civique inscrit à l'horizon d'un droit que l'on peut rapporter au républicanisme de droit naturel. Cependant c'est au cours de la Révolution française que ce républicanisme se réalise de façon exemplaire¹.

En affirmant dès 1789 que la Constitution, établie par l'Assemblée Constituante, est tout entière dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, les républicains marseillais, à l'égal des autres citoyens français, rappellent que la liberté en société, propriété essentielle de l'être humain, n'est autre que le droit naturel en société, et marque donc le fondement de la constitution du peuple en société politique. Plus avant, la réciprocité de la liberté et de la citoyenneté est l'égalité, elle-même expression d'un droit particulier/universel². L'actualisation du droit dans la relation à l'autre, par le fait de l'altérité, est donc ici essentielle par sa valeur universelle, au-delà de la seule défense des intérêts individuels. C'est alors que la tradition du « républicanisme de droit naturel » met l'accent sur les ressources propres des sujets de droits à partir de l'interrogation suivante :

« Pourquoi ne pas entendre ceux qui parlent la langue des droits naturels et de la liberté ? Sans doute savent-ils mieux que nous, penser et dire le droit, le pouvoir législatif et la citoyenneté »³.

Si l'ancienneté d'une tradition n'est pas en soi une garantie de sa pérennité, les modes d'action et les valeurs portées par certains mouvements sociaux

¹ André Donzel, *Marseille. L'expérience de la cité*, Paris, Anthropos, 1998 ; Jacques Guilhaumou, *Marseille républicaine (1791-1793)*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992. La présente étude reprend un propos plus amplement développé dans l'ouvrage collectif, sous la direction de Dominique Schnapper, *Exclusions au cœur de la Cité*, Paris, Anthropos, 2001, tout en l'orientant plus nettement du côté de réactivation de la tradition civique marseillais au regard des mouvements sociaux récents.

² Florence Gauthier, *Triomphe et mort du droit naturel en Révolution*, Paris, PUF, 1992.

³ *Ibid.*, p. 95.

récents ne sont pas sans suggérer une certaine continuité avec la culture du républicanisme de droit naturel. Il importe dès lors de s'interroger à partir du cas marseillais sur leurs ressorts. En combinant un double point de vue historique et sociologique, nous les aborderons selon quatre dimensions.

1- L'exercice de la souveraineté

Il est indéniable que Marseille expérimenta de manière spécifique l'exercice de la souveraineté populaire pendant la Révolution française : elle fonde en effet historiquement les formes au quotidien de délibération et de décision politiques dans une égalité citoyenne revendiquée tant nationalement que localement. Le principe de l'unité et de l'indivisibilité de la République n'est nullement mis en cause, mais s'affirme dans la volonté d'imposer un rapport égalitaire entre la province et Paris. Nous sommes donc confronté à une Cité qui recherche en permanence des modalités concrètes d'actualisation du sujet de droit, à l'intérieur comme à l'extérieur d'elle-même, et dans le souci de ne pas s'en laisser imposer par le légicentrisme de la représentation nationale.

Si une telle volonté de réaliser concrètement la souveraineté populaire se retrouve à divers moments de l'histoire contemporaine de Marseille, elle fléchit, au lendemain de la seconde guerre mondiale, du fait de la mise en tutelle de la Ville. Cependant, la conjoncture actuelle de regain du mouvement social semble désormais propice à une affirmation des aspirations et des modes d'actions civiques contenus dans la tradition du républicanisme de droit naturel.

Cette évolution récente est particulièrement sensible parmi les catégories de la population dont le droit de se défendre est le plus mal reconnu, les chômeurs en particulier, les Sans de toutes sortes plus généralement. Leur mobilisation s'opère à travers des actions souvent illégales en terme de droit positif (par exemple l'occupation de logements vides, les protestations contre les expulsions, etc.), mais autolégitimées en droit subjectif : droit de chacun à la dignité, droit d'accès à un logement, à des moyens pour subsister, d'un cadre propice au développement de ses facultés, etc.

Une telle souveraineté en acte, mise en oeuvre au sein du mouvement associatif, voire au sein des syndicats (par exemple les comités de chômeurs de la CGT), vise à obtenir, sur la base d'un « droit d'action légitime », « des droits spécifiques et localisés » dans chaque lieu et espace conflictuels concernés⁴. Cette lutte permanente pour l'acquisition de droits fait émerger de nouveaux acteurs de la vie civile et syndicale, avec une part appréciable de femmes et de jeunes. Ces acteurs émergents s'autolégitiment dans une dynamique de la souveraineté populaire, directement héritée de la tradition civique et révolutionnaire marseillaise. A la différence des anciens dirigeants à l'écoute des

⁴ Expressions contenues dans l'interview de C. Hoareau, « Marseille 97-98 », *Les Temps modernes*, juillet-août-septembre 1998.

mots d'ordre nationaux, donc quelque peu décalés sur le plan local, ils s'appuient sur les besoins les plus immédiats des gens pour leur redonner confiance dans la lutte.

Ainsi, selon C. Hoareau⁵, animateur des Comités de chômeurs CGT dans les Bouches-du-Rhône, les nouveaux animateurs du mouvement social, bien que n'ayant pas une connaissance précise des moyens d'action institutionnels, « savent pourtant déjà énormément ». En effet, ils mobilisent des ressources « naturelles » riches d'un trajet complexe de vie face à l'adversité, ce qui leur donne le pouvoir de créer des lieux de rencontre et d'imposer des droits spécifiques, en légitimant un droit d'action sur la base d'actions illégales. Il s'agit bien d'acteurs autoconstitués au sein d'une société civile actuellement en plein renouvellement, et qui tendent à modifier l'image classique du syndicat par des formes nouvelles d'action collective⁶. Au delà, ils apparaissent comme un catalyseur essentiel de l'agir démocratique au sein de l'ensemble de la société en interpellant tous ses acteurs sur leur capacité à transformer le réel et à promouvoir l'intérêt général. Ils y parviennent d'autant plus qu'ils sont eux-mêmes porteurs de cette logique, tant sur un plan interne dans une certaine façon d'habiter la Cité, que sur un plan externe dans leur souci d'intégration de l'altérité.

2 – *La reconstruction de la Cité.*

Nous ne pouvons dissocier la dynamique souveraine de la citoyenneté, historiquement et présentement attestée, de sa finalité pratique, donc des modalités effectives de mise en œuvre du droit de cité dans les domaines les plus divers : travailler, se loger, se déplacer, s'éduquer, se distraire, etc. Il convient donc de considérer les modes concrets d'habiter la ville, dans leur relation à l'initiative des pouvoirs locaux.

Dans une ville où tant les pouvoirs publics que le patronat local tardent à mettre en place des plans d'aménagement urbain, l'intervention directe des habitants dans la production et la gestion de leur cadre de vie a été un élément déterminant du développement de la ville dans sa globalité⁷. Les pratiques d'autoconstruction du logement encouragées à partir de la fin du XIX^{ème} par la Municipalité « collectiviste » du Dr Flaissières constitue une parade non négligeable à la crise du logement qui sévissait dans le centre-ville. Dans les années cinquante du XX^{ème} siècle, on voit aussi fleurir dans les quartiers populaires les lotissements construits sur les principes d'entraide du mouvement

⁵ Ibid.

⁶ J. Guilhaumou a précisé l'importance des « acteurs émergents » au sein du mouvement social dans son livre *La parole des sans. Les mouvements actuels à l'épreuve de la Révolution française*, ENS Editions, 1998.

⁷ André Donzel, *Marseille. L'expérience de la Cité*, op. cit.

des « castors ». En contrepartie d'un certain temps de travail consenti durant ses périodes de loisirs on pouvait ainsi accéder à la propriété de son logement. Plus récemment, le mouvement HLM a pris appui sur cette tradition pour inciter les habitants à participer activement à la réhabilitation de leur cité, notamment à travers l'expérience des « régies de quartier » dans laquelle Marseille fut pionnière.

Dans cette logique, on peut observer depuis quelques années une évolution sensible des formes d'organisation et des enjeux revendicatifs portés par les mouvements de résidents dans les cités. L'autonomisation croissante de l'expression collective des habitants, repérable à travers la montée en puissance des associations de locataires, pourrait se lire comme le produit de la décomposition des formes d'encadrement social traditionnelles dans les quartiers populaires, sous l'effet d'une certaine désertion des partis politiques ou des carences des institutions publiques. Elle peut aussi s'interpréter comme le résultat d'une expertise accrue des habitants des cités acquise à travers la maîtrise technique de dossiers les concernant ainsi que dans les pratiques de négociations parfois complexes qu'ils ont dû mettre en œuvre avec un grand nombre d'administrations (offices d'HLM, municipalité, services publics, etc.).

Ainsi les cités marseillaises, longtemps perçues comme des espaces de relégation, apparaissent de plus en plus comme des lieux centraux dans l'expression de la citoyenneté. Il en résulte une évolution sensible de la perception des modes d'habiter la cité et peut-être, plus généralement encore, de la ville dans sa globalité. Les appartenances qui se déclinaient il y a peu de temps encore sur le mode de la captivité ou de l'exil semblent de plus en plus se dire sur le mode de l'enracinement⁸. Il ne s'agit pas là d'un retour de quelque réflexe communautariste, mais bien du sentiment d'appartenance à un espace civique toujours à reconstruire et réclamant la plus grande « sollicitude ».

3 – le rapport à l'altérité.

Les mouvements sociaux récents s'enracinent d'autant plus dans la vie de la Cité qu'ils tiennent une grande part de leur raison d'être de leur capacité à intégrer l'altérité, y compris dans les manifestations d'exclusion présentes et à venir. Dans une ville où coexiste une grande diversité de populations, les problèmes d'intégration sont constamment au premier plan. La force du « sentiment d'être marseillais » en ajoute à la solidarité entre les « sans » et les « avec » dans leur conception même du destin de la Ville.

Cette *centralité paradoxale des exclus dans la société locale a nourri une aptitude spécifique à produire du lien social* au travers d'une dynamique de l'Humain construite au sein même de sa diversité sociale et culturelle. Alors

⁸ Cf. Vichery G., « Les habitants du nord de Marseille : un attachement prononcé à leur quartier », *Sud Information économique*, 1er trimestre 1997, n° 109.

qu'elle place en permanence ses populations en situation d'adversité, la cité secrète aussi les éléments d'une quête de l'émancipation susceptible d'aboutir, comme dans la conception grecque de la « polis », au « bonheur de vivre ensemble ». Une telle manifestation de puissance du « vivre ensemble » permet à des populations jugées a priori marginales, par exemple les femmes dans l'histoire de la ville et les dits « exclus » dans la société contemporaine, de tracer des voies expérimentales, inédites d'accès à la citoyenneté active, donc sans passer directement par la tutelle juridique de l'État de droit.

Alors que l'on retrouve, dans l'histoire de la Ville, des manifestations exemplaires du rôle civique des femmes⁹, par leur action en faveur du maintien du lien social dans l'adversité, la période actuelle est tout aussi propice à la présence notable des femmes au sein du mouvement social.

Ainsi en est-il au sein du mouvement des chômeurs de 1997. Marqué médiatiquement par l'occupation des locaux Assedic lors des fêtes de Noël, ce mouvement de comités autoconstitués apparaît, aux yeux des dirigeants syndicaux, sous une forme spécifique : « ce sont majoritairement des jeunes, des femmes et des immigrés qui dirigent les comités de chômeurs », soit « les catégories de population que l'on retrouve rarement dans les autres branches du syndicat »¹⁰.

Il serait erroné de considérer ces mouvements sociaux, certes très localisés, comme un repli sur soi, sur son quartier, voire sur sa ville. Il convient au contraire de situer un tel civisme de combat à l'intérieur comme à l'extérieur de la Cité. Ainsi, l'un des acquis importants du mouvement de chômeurs a été de créer des relations souvent inédites entre les différentes cités de la ville, voire de la région. Une véritable stratégie d'essaimage a été mise en place dans ce but. Ainsi selon Yasmina Laadjel, une des animatrices du comité de chômeur de Frais-Vallon, « On est allé un peu partout pour aider à la création de comités: à Aubagne, à Port-de-Bouc, à Pertuis... ». Historiquement, une telle démarche n'est pas d'ailleurs sans évoquer, lors de l'épisode révolutionnaire, la pratique de l'ambulance des « missionnaires patriotes » marseillais sillonnant en 1792 la Provence à l'occasion de « courses civiques ».

L'événement de « la marche contre le chômage et l'exclusion » du printemps 1994, réactualise une telle pratique de l'ambulance au profit de la conquête de droits au quotidien. Le marseillais Patrick, dit Nounours, précise ainsi, dans son récit de la marche contre le chômage et l'exclusion des « révoltés du Sud-Est » qu'il n'hésite pas, de concert avec le groupe de zonards et de chômeurs avec lesquels il ambule, de « se prendre des droits où qu'on aille »¹¹.

⁹ Voir les travaux du groupe « Femmes/Méditerranée » de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme.

¹⁰ Interview de C. Hoareau, *op. cit.*

¹¹ Voir Béatrice Mesini, Jean-Noël Pelen, Jacques Guilhaumou, *La résistance à l'exclusion. Récits de soi et du monde*, Publications de l'Université de Provence, à paraître.

Plus récemment, la longue marche des femmes des Cités, en janvier-février 2003, marque son passage à Marseille, par le souci d'inscrire le discours républicain, et tout particulièrement en matière de lutte contre la discrimination sociale des femmes, au cœur même des cités.

De telles pratiques ambulatoires se retrouvent aussi dans les initiatives culturelles marseillaises, en particulier le théâtre de rue. Ainsi le groupe Générisk Vapeur se définit par ses « spectacles déambulatoires ». Pour ses directeurs artistiques, Pierre et Cathy¹², il s'agit bien de « jouer en ambulatoire » de manière constante: cette troupe, nourrie de la spécificité marseillaise, se produit rarement dans la ville où se trouve son habitat principal.

On peut noter que ces pratiques non rien d'exceptionnel mais s'inscrivent dans la quotidienneté des habitants des cités, en particulier des jeunes. Certaines enquêtes sociologiques récentes mettent en évidence, tout autant que l'attachement des habitants à leur quartier, une grande propension à la mobilité dans l'espace urbain. Loin d'être captifs de leur lieu de résidence, ils apparaissent au contraire comme les principaux usagers de la ville, notamment de son centre¹³. Cette mobilité n'obéit pas toujours à un motif fonctionnel mais peut s'interpréter comme une sorte de *rituel civique*, une manière de ne pas se laisser déposséder de son lien avec la Cité dans sa globalité.

4. *Le souverain bien : le bonheur de vivre ensemble.*

L'expérience et la parole des sans ne se nourrissent pas uniquement de négativité, loin de là. Au contraire, elles réactivent en permanence une aspiration morale héritée tant de la démocratie antique que de l'humanisme des cités de la Renaissance, « le bonheur de vivre ensemble ». L'humanité agissante et souffrante déploie ainsi la rationalité civique, tout particulièrement au sein des mouvements sociaux, par une aptitude propre à faire éprouver par l'ensemble de la population d'une Cité des émotions et des sentiments qui introduisent des mouvements de sympathie et de bonheur dont les acteurs et spectateurs de l'événement gardent un vif souvenir.

Le droit de parole est bien l'un des éléments essentiels de la concrétisation de ce « bonheur de vivre ensemble ». C'est pourquoi il convient d'accorder une place essentielle au témoignage des acteurs de la vie sociale, tant sous la forme historiquement attestée de la *Conduite politique* pendant la Révolution française¹⁴, que dans les modalités actuelles du récit de vie des exclus et de

¹² Voir leurs récits de vie dans l'ouvrage précité.

¹³ Voir Serge Bordreuil, « Les gens des cités n'ont rien d'exceptionnel », in *Ces quartiers dont on parle*, Editions de l'Aube, 1997.

¹⁴ Voir Jacques Guilhaumou, « *Conduites politiques* de Marseillais pendant la Révolution française », *Provence Historique*, 186, octobre-décembre 1996.

l'expression de son mode d'habiter dans la Ville. A partir d'une telle certification individuelle des faits, le témoin, qu'il soit acteur ou spectateur des événements sociaux, légitime un récit collectif, auquel il donne, dans le même temps, une valeur universelle.

Par exemple, « le récit de vie » contemporain de Gérard, catégorisé comme « exclu » par la société, témoigne à la fois d'une part considérable d'adversité humaine et d'une capacité propre à aider les gens, parler avec eux, partager leur attente de mieux vivre. En souhaitant constituer une association d'aide sur la base de son expérience personnelle de la souffrance humaine, Gérard veut donner une dimension universelle à l'expression des choses vécues par lui-même et les autres dans l'adversité, expression qu'il énonce de manière performative: « J'ai assez vécu, j'ai assez passé par là pour en parler (...). Je veux avoir un droit sur, sur tout maintenant (...). Je souhaite le bonheur pour tous, pour tout le monde maintenant »¹⁵. Avoir vécu la souffrance permet de la comprendre chez les autres, de la traduire dans une force agissante susceptible d'obtenir des droits ici et maintenant, à l'horizon d'un bonheur universel. Ici la réciprocité sociale, si caractéristique du républicanisme de droit naturel, atteint son plein épanouissement dans l'acte d'exprimer ensemble, et par la nécessaire médiation du langage, des raisons, des croyances, des émotions, des sentiments ayant valeur de jugement et permettant donc de catégoriser des normes sociales valides pour soi-même et pour les autres.

Dans le cas marseillais, nous décrivons d'abord l'exigence des incomptés de la société, des « sans-parts »¹⁶ à obtenir, par delà le conflit et l'adversité, la part du commun qui leur appartient au nom de l'universalité des droits humains. En retour ces nouveaux acteurs du mouvement social rendent intelligible pour le commun l'illégitimité de leur place d'incomptés dans la société. Cette dialectique n'a rien de préconstituée ; elle se déploie dans le processus même de résistance à l'exclusion de ces sujets émergents. A l'égal du tiers-état de 1789 qui, n'étant rien, veut être tout au sein d'une nation libre, ce « tiers-état d'un nouveau genre » (Yvan Jossen, *Le Monde* du 28 janvier 1998), ces « sans-culottes modernes », en revendiquant des droits sur la base de *l'institution naturelle de la part du commun*, donc en exigeant l'égalité comme réciproque de la liberté, énoncent un message universel pour la société dans son ensemble: ils ne veulent avoir d'existence digne, des droits reconnus, une situation décente que dans un commun ayant valeur de tout.

Mais la part des incomptés n'a rien de fixe, et n'induit pas obligatoirement un clivage entre les « sans » et les « avec ». La mobilisation des salariés du public et du semi-public du printemps 2002 dans des manifestations marseillaises d'une importance jamais vue depuis mai 1968 montre qu'une part active de la société marseillaise se solidarise autour des retraités, des chômeurs et

¹⁵ Voir le récit de vie de Gérard dans l'ouvrage sur *La résistance à l'exclusion*, *op. cit.*

¹⁶ D'après l'expression utilisée par Jacques Rancière dans *La Méésentente*, Paris, Galilée, 1995.

des Rmistes, pour lutter contre la régression sociale annoncée par la réforme des retraites, et donc réclamer le droit au bonheur commun.

Conclusion

Peu d'historiens et de sociologues mettent l'accent sur l'importance du développement de la culture civique à Marseille : ils préfèrent insister sur le côté rebelle, voir anarcho-syndicaliste, des Marseillais en lutte, marquant ainsi la dimension d'héritage historique des luttes sociales sans arriver vraiment à caractériser de quel héritage il s'agit sur la longue durée. A contrario, il s'agit d'expliquer la centralité paradoxale des sans, voir plus largement des laissés pour compte du fait des réformes en cours, dans le renouvellement permanent du lien social au sein de la Cité marseillaise, par la mise en évidence d'une tradition civique toujours active, à travers ses caractéristiques majeures. Les Marseillais n'ont-ils pas réinventé la marche des chômeurs pour le droit à l'existence en référence à leurs ancêtres révolutionnaires inventant les « courses civiques » pour pouvoir répandre dans les villes et les campagnes les principes de la Révolution : liberté, égalité, fraternité ?

Cependant la souveraineté agissante propre à la tradition civique marseillaise n'était pas historiquement distincte de la souveraineté délibérante des lieux où elle s'exprimait. Pendant la Révolution française, cette souveraineté locale et régionale s'exerce en effet au sein d'instances délibérantes telles que les sociétés populaires, les sections, les municipalités. Actuellement, le poids considérable de l'institution représentative, en l'occurrence l'Assemblée Nationale, tend à dissocier le mouvement social souverain qui porte l'action au quotidien du lieu où montent en généralité les revendications et les besoins légitimes de la société. Il en ressort un affrontement direct lorsque ces deux espaces de souveraineté se contredisent, comme il est apparu récemment dans la réforme des retraites, au détriment de la visée du mouvement social lui-même qui doit laisser la place en fin de parcours à la loi.